Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260427-DCM_2026_032-DE

Commune de St Hervé Côtes d'Armor

Côtes d'Armor

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT – HERVÉ

SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept Avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Hervé se sont réunis à la mairie – 5 rue des manoirs à Saint-Hervé, sous la présidence de M. Le Maire, Damien DEFFONTAINES, convoqués le dix-sept Avril deux milles vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : M DEFFONTAINES Damien, Mme VERGNES Régine, M. LE HELLEY Michel, Mme LELONG Sylviane, Mme MORIN Annick, Mme GALERNE Catherine, M. QUENAULT Xavier, M. LECANT Emmanuel, M. ROBIC Xavier.

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents, excusés : Rozenn DORMOIS, Teddy HIBON

M. Xavier QUENAULTa été désigné comme secrétaire de séance.

N° d'acte : DCM-2026-032	**PARTICIPATION AU PROJET D'EXTENSION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Le SDIS porte un projet d'extension de la caserne basée sur la commune d'Uzel. L'extension est estimée à 250 000€TTC. Le projet est financé à 70% par le Service Département d'Incendie et de Secours et les 30%, soit 62 500€ HT par la commune siège. Les 30% sont ventilés soit par le nombre d'intervention sur les communes de l'ancien canton d'Uzel soit par le nombre d'habitants.
Plusieurs propositions financières sont présentées.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'examen de la présentation du projet d'extension du Centre d'Incendie et de Secours,

Vu la délibération 2-2 en date du 21 février 2025 du conseil d'administration du SDIS22,

Considérant que le projet d'extension vise à améliorer la qualité du service public de secours rendu à la population ; garantir des conditions de formation et d'encadrement conformes aux exigences règlementaires ; soutenir l'engagement et la fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires ; assurer une organisation fonctionnelle et pérenne du centre de secours.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260427-DCM_2026_032-DE

Considérant que pour lancer les appels d'offres et les procédures administratifs, les communes de l'ancien canton d'Uzel doivent se positionner sur le projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un accord de principe pour lancer le projet d'extension du Centre d'Incendie et de Secours d'Uzel et se position sur la proposition de financement en fonction du pourcentage de la population.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les lieux, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à SAINT-HERVE, le 28/04/2026

M. Xavier QUENAULT,
Secrétaire de séance,



M. Damien DEFFONTAINES
Maire,

